



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 116691

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la réduction des moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour les forces de l'ordre et notamment la suppression de nombreuses brigades de gendarmerie alors que les violences aux personnes et les atteintes aux biens, et ce, particulièrement dans les zones rurales n'ont cessé d'augmenter. Il lui demande en effet, comment vouloir lutter efficacement contre cette criminalité en augmentation en opérant des diminutions d'effectifs au nom de la réduction du déficit public et de la RGPP.

Texte de la réponse

Les effectifs permettant aux forces de sécurité de mener à bien leurs missions de proximité, de service aux citoyens et de lutte contre toutes les formes de délinquance font l'objet d'une attention toute particulière de la part du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Concernant la gendarmerie, son dispositif territorial s'adapte naturellement aux évolutions de son environnement, qu'il s'agisse de la démographie ou des caractéristiques de la délinquance. Ces adaptations, qui ont pour objectif l'efficacité opérationnelle, permettent d'augmenter la présence des gendarmes sur le terrain, notamment dans les zones où le besoin en sécurité de la population est le plus important. C'est dans ce cadre qu'interviennent ponctuellement quelques ajustements locaux de l'implantation et du fonctionnement des unités de gendarmerie départementale. Les études engagées portent plus particulièrement sur la situation des brigades de gendarmerie à faible effectif ou à faible activité, mais aussi sur les dispositions permettant de réduire le format et le nombre des unités situées en zone de compétence de la police nationale. La rationalisation du dispositif de la gendarmerie départementale est conduite tout en préservant le maillage territorial et dans le souci constant de ne pas porter atteinte au service rendu à la population. L'ensemble des mesures de réorganisation mises en oeuvre a bien pour objectif de permettre aux personnels des forces de sécurité de remplir encore plus efficacement leurs missions au service de nos concitoyens, notamment dans les zones rurales, malgré les contraintes imposées par la révision générale des politiques publiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116691

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8705

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3925